

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00006 et D08-01-19/B-00007
Propriétaire(s) : Denis Belanger, Richard Confrey, Nickolus Plowden et Brian Dawson
Emplacement : (13) 15, rue Ladouceur
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : partie du lot 64, plan enregistré 57
Zonage : R4H
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

En 2017, le Comité de dérogation a approuvé des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00166 et D08-01-17/B-00167) en vue de lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. Les demandes n'ont pas été menées à bien dans les délais prescrits et l'approbation est devenue caduque. Les propriétaires présentent à nouveau leurs demandes.

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée de deux étages existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00006	5,02 m	30,15 m	151,1 m ²	1	15, rue Ladouceur
B-00007	5,02 m	30,15 m	151,1 m ²	2	13, rue Ladouceur

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.